

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mai 2000
Français
Original: russe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 29, 33, 39, 94 et 96 de la liste préliminaire*

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

Culture de paix

**Appui du système des Nations Unies aux efforts
déployés par les gouvernements pour promouvoir
et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

Questions de politique macroéconomique

Développement durable et coopération économique internationale

**Lettre datée du 26 avril 2000, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la Géorgie et de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de nos gouvernements, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration conjointe du Président de l'Ukraine, Léonide Koutchma, et du Président de la Géorgie, Édouard Chevardnadzé, consacrée aux conclusions de la visite officielle en Géorgie du Président de l'Ukraine, effectuée les 15 et 16 mars 2000.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale au titre des points 29, 33, 39, 94 et 96 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter **Chkheidze**

Le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Volodymyr **Yel'chenko**

* A/55/50.

**Annexe à la lettre datée du 26 avril 2000,
adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents
de la Géorgie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration conjointe du Président de l'Ukraine
et du Président de la Géorgie, adoptée à Tbilissi
le 15 mars 2000**

Les 15 et 16 mars 2000, le Président de l'Ukraine, L. D. Koutchma, s'est rendu en visite officielle en Géorgie sur l'invitation du Président de la Géorgie, E. A. Chevardnadzé.

Les Présidents de l'Ukraine et de la Géorgie ont consacré leurs entretiens à une vaste série de questions portant sur la coopération bilatérale, ainsi que de problèmes internationaux et régionaux d'intérêt mutuel.

Les parties ont confirmé être disposées à s'entraider pour atteindre un objectif commun de politique étrangère – l'intégration à l'espace politique, économique et culturel européen –, à continuer de coopérer au sein de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Conseil de l'Europe, du Conseil de partenariat euro-atlantique, de l'Union européenne et d'autres organisations et instances européennes, selon les principes et les normes universellement admis du droit international et en fonction de leurs intérêts nationaux à long terme.

Face aux nouveaux objectifs et aux nouveaux problèmes dictés par la situation telle qu'elle se présente au XXI^e siècle, il est indispensable de déployer tous les efforts possibles pour soutenir et faire progresser la défense des intérêts vitaux des deux pays, en tirant parti des vastes possibilités qu'ouvre un partenariat spécial entre l'Ukraine et la Géorgie.

Les parties sont prêtes à prendre une part active à la définition et à la réalisation d'initiatives pour le rétablissement de la paix et de la stabilité au Caucase, et comptent tenir des consultations multilatérales et bilatérales afin de dégager des positions communes.

Elles se sont déclarées résolues à ne rien négliger pour donner un contenu concret à la coopération au sein de la Communauté d'États indépendants, parvenir à mettre en place une zone de libre-échange sans exceptions ni restrictions conforme aux principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation internationale du commerce (OMC), ainsi que des mécanismes d'application des accords déjà conclus.

Les parties confirment qu'il importe de faire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire une organisation économique régionale, et comptent redoubler d'efforts pour développer et renforcer leur coopération économique et commerciale.

Conscientes des possibilités exceptionnelles qu'offrent le développement et la consolidation du partenariat de coopération Baltique-mer Noire, elles constatent qu'il est indispensable de coordonner l'action pour harmoniser ce modèle unique de coopération multilatérale.

Les parties ont noté avec satisfaction le renforcement de la coopération au sein de l'association GOUAM (Géorgie-Ouzbékistan-Ukraine-Azerbaïdjan-Moldova), et ont confirmé leur intention de perfectionner et de consolider les mécanismes permanents de consultation et de collaboration, tout en se disant toutes disposées à envisager de collaborer avec tous les partenaires intéressés de la région.

L'Ukraine et la Géorgie attachent une importance particulière au renforcement et à l'élargissement de toutes les formes de coopération bilatérale dans tous les domaines à partir des nombreux accords et instruments juridiques déjà adoptés.

Elles reconnaissent ne pas tirer tout le parti possible des grandes possibilités de développement qu'offrent leurs relations économiques et commerciales.

Elles ont souligné que dans leurs relations économiques et commerciales, il importait d'appliquer des mesures efficaces et de rechercher des modalités et des orientations nouvelles, et qu'il était indispensable de conjuguer leurs efforts pour réaliser dans la pratique les dispositions de l'Accord de coopération économique 1999-2008 conclu par l'Ukraine et la Géorgie, et de dynamiser l'activité de la Commission intergouvernementale ukraino-géorgienne de coopération économique.

Les parties ont fait valoir l'importance exceptionnelle que revêt l'exécution active de mesures coordonnées permettant de mettre pleinement en oeuvre les programmes internationaux intégrés tels que la réalisation d'un couloir de transports Europe-Caucase-Asie, le projet INOGATE de transport de pétrole et de gaz vers l'Europe, et le transport de pétrole de la Caspienne vers l'Europe. Elles ont souligné qu'il importait de poursuivre les efforts pour créer des conditions propices au fonctionnement d'un service de transbordeurs entre Ilitchevsk et Poti.

L'Ukraine se félicite des orientations choisies par la Géorgie – réformes économiques et sociales, intégration à l'Europe, politique résolue de poursuite des objectifs prioritaires visant le renforcement de la démocratie, de l'État de droit et des idéaux de l'Europe démocratique unifiée.

L'Ukraine a réaffirmé inchangées ses positions concernant le rétablissement de l'intégrité territoriale de la Géorgie et son appui sous toutes les formes au règlement de ce problème important, et s'est dite prête à épauler l'organisation du cycle suivant de pourparlers entre les parties géorgienne et abkhaze à Yalta (Ukraine) dans le cadre du processus de Genève.

La Géorgie s'est félicitée que l'Ukraine se soit jointe aux Amis du Secrétaire général de l'ONU sur la question de la Géorgie, et qu'elle soit disposée à prendre part directement aux processus de règlement pacifique du conflit en Abkhazie (Géorgie), sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Notant l'importance de la coopération dans le domaine humanitaire, l'Ukraine et la Géorgie se sont félicitées des échanges culturels à différents niveaux, qu'elles entendent encourager activement car ils servent à renforcer l'amitié fraternelle et la coopération des peuples ukrainien et géorgien.

Le Président de l'Ukraine
(*Signé*) Léonide **Koutchma**

Le Président de la Géorgie
(*Signé*) Édouard **Chevardnadzé**